



RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – AU 31 DÉCEMBRE 2020

MAIRE

Salaire de base : 27 323 \$

Allocation de dépenses imposable au fédéral seulement: 13 661 \$

Présence au comité imposable : 3 220 \$

TOTAL : 44 204 \$

CONSEILLERS (ÈRES)

Salaire de base : 9 108 \$

Allocation de dépense imposable au fédéral seulement: 4 554 \$

TOTAL : 13 662 \$

Coût total imposable d'assistance aux comités : 5 860 \$

Rémunération par comité

Maire : 70 \$

Président : 70 \$

Vice-président : 50 \$